

TROUSSEAU MINIMUM A FOURNIR

Trousseau minimum à fournir

- 1 Bonnet
- 1 Casquette / Chapeau léger
- 6 Chaussettes (paires)
- 4 ou Chaussettes / bas de contention (paires)
- 2 Chaussons (=pantoufles) **lavables** tenant bien aux pieds
- 1 paire de Chaussures légères tenant bien aux pieds
- 1 paire de Chaussures d'hiver
- 9 Culottes / Slips (si continent)
- 1 Echarpe ou Châle
- 4 Gilets (léger + épais) pas de pure laine (Mohair, Angora)
- 12 Mouchoirs en tissu marqués (ou à usage unique)
- 2 Robes de chambre
- 1 Sac (petit) en cas d'hospitalisation
- 6 Sweat-shirts
- 6 Tee-shirts
- 6 Tricots de corps / Combinaisons
- 1 Veste chaude
- 1 plaid

En plus pour les femmes

- 6 Robes ou pantalons + chemisiers
- 4 Soutiens gorge
- 6 Chemises de nuit (tissu extensible) ou pyjamas

En plus pour les hommes

- 6 Chemises
- 6 Pantalons / Joggings
- 6 Pyjamas

Nécessaire de toilette


- brosse à dents / dentifrice/ verre à dents en plastique
- comprimés effervescents et colle pour app. dentaires
- savon / gel douche / shampoing
- rasoir électrique
- ou rasoir mécanique 3 lames + mousse à raser
- Brosse à ongles
- brosse à cheveux / peigne
- élastiques / pinces à cheveux / barrettes
- parfum grand public / eau de toilette / déodorant

Le trousseau peut être adapté pour chaque résident. Pour cela n'hésitez pas à contacter madame DETOURBE :

Lingère de gérontologie : 04 50 01 80 00, puis demandez le poste 4030 (du lundi au vendredi de 8h à 15h)

Dès la date d'entrée connue, la lingère prend rendez-vous avec la famille afin de les faire remettre le trousseau de vêtements **propre**. Un inventaire sera effectué avec la famille, le trousseau partira ensuite au marquage et reviendra directement en chambre.

Le trousseau de linge constitué au départ sera remis dans un sac fermé hermétiquement et sur lequel sera mentionné le Nom, le Prénom, et l'établissement d'hébergement. Ce trousseau sera remis en main propre à la lingère de gérontologie.

 Une fois le trousseau établi, nous vous demandons de ne pas ajouter de linge dans l'armoire sans qu'il ne soit inscrit dans l'inventaire et de renouveler au fur et à mesure des besoins les objets et le linge personnel. Ce renouvellement du linge devra s'effectuer dans les mêmes conditions que le linge fourni dans le trousseau initial, puisqu'un étiquetage préalable à toute utilisation reste nécessaire. Le sac fermé et identifié (nom, prénom, résidence) sera déposé dans le haut du placard de la chambre. La famille devra aviser la lingère de gérontologie par mail (lingerie.geronto@ch-rumilly.fr) ou par téléphone (04 50 01 80 00 poste 40 30) de ce dépôt pour que le linge remis soit étiqueté.

Si l'évolution de la dépendance de la personne le nécessite, un complément peut-être demandé.

NB : Privilégier du linge facile à mettre.

- Pour le haut : Pas de pull -> favoriser le gilet qui est plus facile à enfiler ou à mettre sur les épaules.
- Pour le bas : Par exemple le pantalon de jogging est moins ajusté et plus pratique.
- Pas de linge fragile / pas de pure laine (Mohair, Angora) / pas de Thermolactyl : **nous utilisons un sèche-linge.**

Vous pouvez favoriser l'acrylique et le coton. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de détérioration. Les bijoux de valeur ne sont pas acceptés dans la structure, l'assurance ne couvre pas la perte.

- **Si le linge est entretenu par l'établissement** : le trousseau doit être identifié par l'établissement : voir la lingère pour la procédure. Quatre jours peuvent s'écouler entre le moment où le linge sort de la chambre du résident et le moment où il revient de la blanchisserie. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons ces quantités minimum de linge.
- **Si la famille entretient le linge** : le trousseau doit être identifié par l'établissement : voir la lingère pour la procédure. Il est demandé une **panière à linge en plastique** pour l'hygiène, et de récupérer le linge sale **très** régulièrement.



Le linge sera entretenu par la structure lorsque le trousseau sera complet et identifié (nom et prénom), dans l'attente la famille entretiendra le linge.

➤ « Linge plat et de toilette »

Le linge plat et de toilette (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni, renouvelé et entretenu par la blanchisserie de l'Hôpital. Le linge de lit est composé de draps plats, couvertures et oreillers adaptés.

➤ Linge personnel

Un trousseau de linge personnel comprenant un nécessaire de toilette ainsi que des vêtements en nombre suffisant est à constituer. La liste du trousseau est fournie lors de la procédure de pré-admission. Cette liste peut évoluer avec l'augmentation de la perte d'autonomie de la personne hébergée.

L'entretien et le marquage du linge personnel de la personne hébergée sont inclus dans le tarif hébergement. Le marquage de l'ensemble des textiles de la personne hébergée doit pouvoir être assuré par l'établissement en amont de l'admission.

Le retrait d'un élément du trousseau doit être signalé à la lingère par téléphone (04 50 01 80 61 poste 40 30) ou par mail (lingerie.geronto@ch-rumilly.fr) et au personnel de l'EHPAD. Dans cette hypothèse le numéro de l'étiquette sera à communiquer à la lingère pour mise à jour de l'inventaire.

Dans le cas où les personnes hébergées souhaitent introduire d'autres types de linge de lits (par exemple des couettes), ceux-ci doivent correspondre à la dotation nécessaire à la rotation du linge et à la norme indiquée sur le trousseau (nature du textile et norme anti-feu) dans le cadre de son entretien et de la sécurité des biens et des personnes. En cas de non-respect de ces indications, le linge sera retiré et remis à la famille.

Le classement des textiles liés au linge de lit et autres textiles de type habitat doivent répondre au classement feu de type M2 : Combustible, difficilement inflammable. La personne hébergée ou son représentant en ont la charge de la preuve. »

➤ Objets personnels

La procédure décrite pour le linge s'applique pour tous les objets inventoriés.

Les nouveaux objets (dont les lunettes, un dentier, ou des bijoux par exemple) seront identifiés par l'établissement. Le renouvellement, l'apport ou le retrait sont à signaler à la lingère et au personnel.

➤ Délai de retrait du linge après départ d'un résident

Lorsqu'un décès, ou départ survient au sein d'un établissement, la famille est sollicitée pour venir récupérer l'ensemble des biens figurant dans l'inventaire, et notamment tout le linge personnel du résident. Les familles sont rappelées dans un délai minimum de 3 semaines par la lingère de gériatrie pour venir récupérer le linge. Passé un délai d'une année, le linge non récupéré sera soit détruit, ou proposé aux résidents qui auraient des besoins en vêtements susceptibles d'être satisfaits par ce stock de vêtements à disposition, et non réclamés.

➤ Dons de vêtements

Des dons de vêtements peuvent être effectués par des familles d'hébergés décédés, mais la lingère de gériatrie sera seule décisionnaire des produits acceptés ou refusés, en fonction de l'état du linge, de sa capacité de réemploi futur, et des besoins à couvrir. Toute procédure de dons de vêtements devra donner lieu à l'application de la procédure en vigueur au sein de l'établissement (n° 1.1.3. PROT 01 du 17 avril 2025).